

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h00

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2019.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, GUYON Jean-Claude, Mme DUJARDIN Augustine, M. DEMANGHON Jean-Claude, Mme LEMAITRE Géraldine, M. PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.

Absents excusés : M. COURET François et Mme SINQUIN Christine.

Secrétaire de séance : Mme LEMAITRE Géraldine.

× × × × × ×

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

✓ Dossier 1 : **Délibération portant approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2018**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'eau potable.

Le rapport pour l'année 2018, s'agissant du service public de l'eau potable pour les communes de Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac sur Benaize et St Georges les Landes a été présenté et adopté en Conseil Syndical du SIAEP de la Benaize le 3 octobre 2019.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018 pour les communes Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac sur Benaize et St Georges les Landes.

Délibération 2019-17 ;

✓ Dossier 2 : **Délibération portant approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche tel que présenté, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération

Délibération 2019-18 ;

✓ Dossier 3 : **Délibération portant sur le mandatement avant le vote du budget primitif 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement sur la base du budget précédent, d'une part ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, d'autre part ;

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Délibération 2019-19 ;

✓ Dossier 4 : **Délibération portant intégration des travaux en régie**

Considérant que les travaux d'aménagement des abords des abords de la Mairie ont été réalisés en régie et ont contribué à la valorisation du patrimoine communal, il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal, après qu'il en ait pris connaissance et en ait délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

- De dire que les travaux réalisés en régie pour les travaux d'aménagement des abords de la mairie s'élèvent 11 801,17 € ;
- De dire que les dépenses engagées à cet effet sont imputées en recettes, au chapitre 042 compte 722 en section de fonctionnement pour un montant de 11 801,17 € et en dépenses au chapitre 040 au compte 2151 en section d'investissement pour le même montant.

Délibération 2019-20 ;

✓ Questions diverses :

- ↳ Ecopoint à Bantard installé fin janvier 2020 sur le parking de la salle des fêtes ;
- ↳ Permanence de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) mardi 21 janvier 2020 de 14h30 à 17h30 à la Mairie de St Georges. Cette enquête se déroulera du 30 décembre 2019 au 3 février 2020 sur le territoire de l'ex Brame Benaize ;
- ↳ Distribution des colis de Noël samedi 14 décembre 2019, 63 personnes de 70 ans et plus ;
- ↳ Arbre de Noël samedi 21 décembre 2019, 16 enfants jusqu'à 12 ans ;
- ↳ Cérémonie des vœux du Maire vendredi 10 janvier 2020 à 19h30.

Clôture à 21H00.

Le Maire,



Lachaux